

## Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP ANIMATEUR SKI NAUTIQUE WAKEBOARD ET ENGIN TRACTES :

### RÉFÉRENTIELS

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de séances<sup>1</sup> de ski nautique, wakeboard et engins tractés</b>			
<b>A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins du/des pratiquants dans le domaine de ski nautique, wakeboard et engins tractés</b>	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des pratiquants pour élaborer une séance ou un cycle de séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	<b>Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation</b> d'une séance de ski nautique ou de wakeboard avec un public réel par deux évaluateurs (durée	<i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)</i> <i>Un questionnement adapté à la nature des informations à recueillir est effectué (objectif et disponibilité)</i> <i>Les attentes et motivations des personnes sont formulées</i>
	C.1.1.2 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et les limites des pratiquants pour élaborer une séance ou un cycle		<i>Un questionnement adapté à la nature des informations à recueillir est effectué (condition physique et niveau de pratique)</i>

<sup>1</sup> Un cycle de séances est un ensemble continu ou discontinu de séances articulées entre elles dans le temps et organisées autour d'une ou plusieurs activités en vue de favoriser la progression du pratiquant, le cas échéant

	de séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	comprise entre 15 et 20 minutes maximum)  +	<i>Les besoins spécifiques et particularités du pratiquant, dont ceux en situation de handicap sont identifiés en tenant compte des exigences de l'activité</i>
<b>A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure dans le domaine de ski nautique, wakeboard et engins tractés</b>	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation d'une séance et d'un cycle de séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés en tenant compte des caractéristiques et des contraintes de la structure	<b>Observation du candidat au cours d'une mise en situation professionnelle de pilotage</b> lors d'une séance de slalom avec un public réel confirmé par deux évaluateurs (durée comprise entre 10 et 15 minutes maximum)	<i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, supports de glisse...) disponibles pour la réalisation d'une séance ou d'un cycle de séances sont explicitées</i>
	C1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir les objectifs des séances proposées en ski nautique, wakeboard et engins tractés	+	<i>Le projet et les attentes de la structure sont identifié(e)s La manière dont la séance ou le cycle de séances répondent au projet et aux attentes de la structure est explicitée</i>
<b>A.1.3 – Élaboration d'un cycle de séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés</b>	C.1.3.1 – Élaborer la séance et le cycle de séances en ski nautique, wakeboard et engins tractés en veillant à assurer la progression du pratiquant avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.	<b>Entretien individuel</b> suite aux deux mises en situation ci-dessus par deux évaluateurs (durée comprise entre 5 et 15 minutes maximum)	<i>Les objectifs du cycle de séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques du pratiquant Les besoins spécifiques du pratiquant sont pris en compte (notamment le pratiquant en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser le pratiquant au cours du cycle de séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés est explicitée Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités</i>
	C.1.3.2 – Définir les grilles de séance en ski nautique, wakeboard et engins tractés et des situations pédagogiques	+	<b>Avis écrit du tuteur</b> après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'évaluation mise à  <i>La logique d'apprentissage en ski nautique, wakeboard et engins tractés est respectée. La courbe de séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée</i>

	<p>cohérentes en tenant compte du temps et du site de pratique, des pratiquants, avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.</p>	<p>disposition par le certificateur)</p>	<p><i>La séance de ski nautique, de wakeboard ou d'engins tractés proposée tient compte du temps disponible</i>  <i>La séance de ski nautique, de wakeboard ou d'engins tractés proposée tient compte du lieu utilisé pour la pratique</i>  <i>Les situations proposées respectent la logique de la pratique des engins tractés</i>  <i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de l'activité de ski nautique, wakeboard</i>  <i>Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i></p>
	<p>C.1.3.3 – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection du pratiquant et des tiers au cours des séances en ski nautique, wakeboard et engins tractés en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité liées à celle-ci</p>		<p><i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées</i>  <i>Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ASNWET sont explicitées.</i>  <i>Les risques pour le pratiquant de l'activité, les tiers et l'environnement sont identifiés</i>  <i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement...)</i></p>
	<p>C.1.3.4 – Conseiller le pratiquant pour l'aider à se situer dans sa progression en ski nautique, wakeboard et engins tractés et l'inciter à poursuivre son activité le cas échéant</p>		<p><i>La réussite est valorisée</i>  <i>Des outils de progression sont connus</i>  <i>Les progrès du pratiquant à l'issue d'une séance sont évalués</i>  <i>La progression est explicitée</i>  <i>Des solutions et des alternatives pour poursuivre l'activité (sites de pratiques, modes de traction, supports de glisse) sont proposées</i></p>
<p><b>A.1.4 – Installation et préparation du matériel nécessaire à la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</b></p>	<p>C.1.4.1 – Mettre en place le matériel nécessaire à la séance dans le respect des exigences de l'activité du ski nautique, du wakeboard et des engins tractés</p>	<p><i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés est prévu</i>  <i>Les opérations d'entretien du matériel et des équipements liés à la pratique sont réalisées (bateau tracteur, supports de glisse, équipements de protection individuelle, accessoires pédagogiques, etc.)</i></p>	

<p><b>A.1.5 – Accueil des pratiquants à une séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</b></p>	<p>C.1.5.1 – Informer les pratiquants des objectifs et du déroulement de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>	<p><i>Les objectifs et le déroulement de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés sont présentés aux pratiquants de manière compréhensible (vocabulaire adapté...)</i>  <i>Le pratiquant est alerté sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance</i>  <i>La tenue du pratiquant est vérifiée en début de séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés (vêtements adaptés, absence de bijoux...)</i></p>
	<p>C.1.5.2 – Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés sans risque</p>	<p><i>Le pratiquant avec handicaps ou difficultés spécifiques est identifié</i>  <i>La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, ou difficultés spécifiques dans le cadre de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes...)</i>  <i>Le pratiquant ne pouvant pas être accueilli dans le cadre de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés en raison de leurs besoins, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i></p>
<p><b>A.1.6 – Animation de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</b></p>	<p>C.1.6.1 – Communiquer avec les pratiquants tout au long d'une séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés en veillant à adopter un discours adéquat avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>	<p><i>Les consignes nécessaires à la réalisation de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés sont données aux pratiquants (techniques, communication avec le bateau, sécurité)</i>  <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau du pratiquant (découverte, initiation...)</i>  <i>avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i>  <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaire au cours de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</i>  <i>Le vocabulaire spécifique au ski nautique, au wakeboard et aux engins tractés est explicite</i>  <i>Les éventuelles difficultés de communication du pratiquant sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i></p>
	<p>C.1.6.2 – Mettre en œuvre une séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés en tenant compte de ses objectifs</p>	<p><i>Les techniques de démarrage, de déplacement sur l'eau et d'arrêt des activités sont explicitées et démontrées</i>  <i>Le parcours proposé est adapté au public</i>  <i>L'évolution des conditions météorologiques sur le parcours est prise en compte</i></p>

	<p>et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité</p>		<p><i>Les règles de navigation sont respectées</i></p>
	<p>C.1.6.3 – Accompagner le pratiquant tout au long de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie dans la pratique proposée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>		<p><i>Les situations et activités proposées sont conformes aux logiques de progression du ski nautique, wakeboard et engins tractés</i>  <i>Le pratiquant est observé au cours de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</i>  <i>Les réussites et progrès du pratiquant sont soulignés et encouragés</i>  <i>Les retours effectués aux pratiquants bienveillants</i>  <i>Les difficultés rencontrées par le pratiquant sont identifiées</i>  <i>Les choix pédagogiques sont justifiés au regard des connaissances techniques et de l'expérience de l'animateur</i>  <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de ski nautique, wakeboard et engins tractés</i></p>
	<p>C. 1.6.4 – Adapter l'animation de sa séance de ski nautique et de wakeboard afin de prendre en compte la progression du pratiquant</p>		<p><i>Des exercices en cohérence avec la logique d'apprentissage du ski nautique et du wakeboard (équilibre, trajectoire, vitesse, etc.) sont proposés</i>  <i>L'intervention est adaptée et modifiée en fonction des objectifs fixés et de la progression du pratiquant</i></p>
<p><b>A.1.7 – Mise en sécurité du pratiquant et des tiers</b></p>	<p>C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés et veiller à leur bonne compréhension</p>		<p><i>Les consignes de sécurité sont explicitées de manière claire</i>  <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i>  <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par le pratiquant est vérifiée</i></p>
	<p>C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</p>		<p><i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i>  <i>Le port des équipements de protection est vérifié</i>  <i>Le matériel nécessaire à la pratique est vérifié (le support de glisse, la corde de traction et le palonnier sont inspectés, le bateau tracteur est opérationnel)</i>  <i>Les situations potentiellement sources d'incident sont caractérisées et identifiées</i>  <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, pratiquant en situation de handicap) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i></p>

			<p><i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i></p> <p><i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés (conditions de la navigation, conditions météorologiques, incident...)</i></p> <p><i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>
	<p>C.1.7.3 – Piloter le bateau tracteur en assurant la sécurité des pratiquants lors des séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés</p>		<p><i>Les trajectoires du pratiquant sont anticipées</i></p> <p><i>Les trajectoires du bateau sont maîtrisées</i></p> <p><i>La vitesse du bateau (avec et sans régulateur de vitesse) est maîtrisée</i></p> <p><i>Les zones d'évolution et d'arrêt sont respectées</i></p> <p><i>L'approche avec le bateau tracteur d'un pratiquant à l'arrêt ou en difficulté est maîtrisée</i></p> <p><i>Le passage dans des infrastructures est maîtrisé (chenal d'accès, champ de slalom...)</i></p>
<p><b>A.1.8 – Bilan de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</b></p>	<p>C.1.8.1 – Analyser le déroulement de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés en tenant compte des objectifs fixés</p>		<p><i>Le niveau de satisfaction du pratiquant est évalué en cours et/ou en fin de séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</i></p> <p><i>Les points forts et les points faibles de l'animation sont identifiés en fin de séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés</i></p> <p><i>L'atteinte des objectifs de la séance est mesurée en s'appuyant sur des critères objectifs</i></p>
	<p>C.1.8.2 – Formuler des modifications ou des ajustements des séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés</p>		<p><i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés sont identifiés</i></p> <p><i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance de ski nautique, wakeboard et engins tractés et des constats effectués au cours de l'animation</i></p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif</b>			
<b>A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif</b>	C. 2.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur	<b>Élaboration d'un écrit</b> dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur  + <b>Avis écrit du tuteur</b> sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)  + <b>Entretien oral avec deux évaluateurs</b> (durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes maximum de questions)	<i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C. 2.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (pratiquants, famille, entourage...)		<i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mises en perspective en fin de cycle...)</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>L'expression orale est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i>
	C. 2.1.3 – Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure		<i>L'outil choisi (réseau social, mail...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec le pratiquant est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication...)</i>
<b>À 2.2 – Organisation de ses activités d'animation</b>	C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement		<i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptés aux contraintes du pratiquant</i>

<b>et d'encadrement physique et sportif</b>	physique et sportif en veillant et en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires	<i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires aux séances et activités sont prises en compte Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i>
	C.2.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur	<i>Le matériel prévu est conforme aux prérogatives en vigueur Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le pratiquant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>
	C. 2.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues	<i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, ...)</i>
<b>A.2.3 – Communication avec différents acteurs</b>	C. 2.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés	<i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés...) L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles...) des autres intervenants Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i>
	C. 2.3.2 – Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur	<i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i>
	C.2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur	<i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination...) sont repérés Les situations potentielles de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i>



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives</b>			
<b>A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer</b>	C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations	<b>Présentation d'un projet professionnel</b> par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur  +  <b>Entretien oral avec deux évaluateurs</b> (durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes maximum de questions)  +  <b>Avis écrit du tuteur</b> sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)	<i>Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé...)            Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand...)            Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées</i>
	C.3.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport		<i>Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés            Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multisalariat et de la pluriactivité sont identifiées            Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées</i>
<b>A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation</b>	C.3.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel		<i>Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés            Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées            Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>
	C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité		<i>Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérés.             Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>

